



Conférence de presse du 17 mai 2011

Plus de transparence et baisse de la redevance

par Natalie Rickli, conseillère nationale, Winterthur

En quatre mois seulement plus de 143 000 personnes ont signé la pétition "200 francs c'est assez". Notre action était donc une des plus performantes du genre lancées en Suisse. En même temps nous avons fait œuvre de pionnier pour de futures campagnes politiques en agissant via internet et Facebook. L'ère de la démocratie 3.0 a commencé.

Quelles sont les revendications de notre pétition?

- 1. la redevance radio et télévision doit être ramenée à 200 francs par an.**
- 2. toutes les économies faites par la société Billag (actuellement 10 millions de francs) et toutes les redevances non transmises (actuellement 67 millions de francs) doivent être restituées aux payeurs de la redevance.**
- 3. le Parlement doit édicter une réglementation selon laquelle les personnes, ménages et entreprises faisant la preuve qu'ils ne consomment pas de programmes radio et TV sont exemptés de la redevance.**

Ces revendications sont adressées au Conseil fédéral et au Parlement. D'importantes décisions seront prises dans les semaines et mois à venir en politique médiatique suisse. L'automne dernier le Parlement a approuvé un changement de système concernant la redevance radio et télévision: ladite redevance de ménage sera introduite en 2015. Chaque particulier et chaque entreprise devra payer – indépendamment du fait qu'il ou elle possède un récepteur ou qu'il ou elle consomme un programme radio ou TV. Nous refusons ce principe injuste.

Chargée de ce dossier, la Commission des transports et des télécommunications (CTT) du Conseil national se penchera une nouvelle fois le 24 mai prochain sur ladite redevance de ménage, car le Conseil des Etats a apporté quelques modifications au projet. Diverses exceptions sont prévues, mais la définition de ces cas est vague et manque de logique. Ainsi, des petites entreprises seraient exemptées de la redevance et il serait également possible de faire valoir des arguments sociaux. Personne ne sait exactement ce que cela signifie.

Une certitude demeure cependant: l'encaissement ne sera pas moins cher. Et de surcroît, on fera à l'avenir également passer à la caisse des gens qui ne consomment ni radio, ni télévision. C'est une évidence: le nouvel impôt médiatique repose sur une décision fondamentalement fautive!

Voilà pourquoi notre comité exige que

- **les personnes, ménages ou entreprises faisant la preuve qu'ils ne consomment ni radio, ni télévision doivent pouvoir le déclarer pour être exemptés de la redevance.**

Je me battrai donc une fois de plus au Parlement pour le modèle "opting out".



Le payeur de la redevance n'a pas voix au chapitre

Le payeur de la redevance doit tout simplement s'acquitter de cette obligation, mais il n'a pas voix au chapitre – ni concernant le montant de la redevance, ni à propos du programme. Voilà sans doute une des raisons expliquant le grand nombre de signataires de notre pétition. Cette mise sur la touche du public crée un malaise évident.

Les interventions parlementaires visant à réduire les redevances ou du moins à transférer au Parlement la compétence de fixer les redevances ont échoué. Les questions critiques concernant la SSR, Billag et les redevances ne sont guère appréciées! La transparence est absente aussi bien des comptes de la société Billag que de ceux de la SSR. Cette situation est indigne d'une démocratie. Les payeurs de la redevance ont le droit de savoir ce qui advient de leur argent. La redevance augmente régulièrement depuis des années. Aujourd'hui nous payons les taxes de réception les plus élevées d'Europe. Cela n'a finalement rien d'étonnant quand on sait que le Conseil fédéral décide seul du montant de la redevance.

L'encaissement de la redevance radio/TV est confié à la société Billag qui travaille de manière beaucoup trop chère. Son unique activité est de nous envoyer les factures et pour cela elle touche 57 millions de francs par an, soit autant d'argent que toutes les stations privées ensemble. Une absurdité! L'an passé, Billag a réalisé un bénéfice de 9,5 millions de francs, Un argument supplémentaire en faveur d'une baisse de la redevance.

Les redevances les plus élevées d'Europe

En août 2010 le Conseil fédéral a annoncé que la redevance pour la SSR n'augmenterait pas en 2011. Et c'est vrai: il n'y a pas eu de hausse. Mais entre-temps la société Billag a passé à un mode de facturation annuel, procédé qui lui permet d'économiser 10 millions de francs. Cet argent passe à la caisse de la redevance au lieu d'être remboursé aux redevables. Il s'agit donc en fait d'une augmentation dissimulée de la redevance. Nous exigeons au contraire que la somme économisée soit créditée aux payeurs de la redevance. J'ai déposé une motion (10.3943) dans ce sens qui est toujours pendante au Conseil national.

A côté de ces 10 millions de francs, 67 autres millions sont bloqués à la Berne fédérale (motion 10.3471). La politique discute actuellement de la manière d'utiliser cet argent. On a proposé de le verser à la caisse de la redevance ou de l'investir dans la formation des journalistes. Ce n'est pas notre avis: **toutes les économies et redevances non transférées doivent être remboursées aux payeurs de la redevance!**

Les recettes de la SSR ont massivement augmenté ces dernières années – notamment en raison de l'accroissement de la population, à cause de l'extension du cercle des redevables (obligation étendue aux PME ainsi qu'aux utilisateurs des PC et téléphones portables) ainsi que grâce aux nouvelles possibilités publicitaires que le Conseil fédéral a accordées aux chaînes de droit public. Tout cela nuit aux médias privés qui doivent se financer par la publicité.

Vous le voyez bien: la SSR a bien assez d'argent. Elle a touché l'an passé 1,169 milliard de francs au titre de la redevance obligatoire, plus 376,8 millions de recettes publicitaires.

Il est urgent de définir enfin le service public

Notre comité n'est pas hostile à la SSR, comme on le prétend souvent. Nous nous permettons simplement de poser des questions critiques et d'exiger une plus grande transparence. Les payeurs de la redevance ont le droit de savoir ce que l'on fait avec leur ar-



gent. Le manque de transparence des comptes ne permet pas de savoir ce que coûte chacune des 18 stations de radio et de télévision de la SSR. On ne sait pas non plus combien la SSR dépense pour les différents secteurs (divertissement, culture, information, sport, etc.). Que coûtent les activités de marketing et de lobbying? Et les événements? Personne n'a le droit de le savoir. Or, la publication de chiffres clairs est nécessaire pour permettre un débat de fond sur le service public.

Et ce service public doit enfin recevoir une définition précise. Ce qui est évident, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'exploiter 18 chaînes de radio et de télévision pour remplir le mandat de service public. Il faut laisser les producteurs privés réaliser les émissions qui sont de leur compétence. La SSR n'a pas à concurrencer les privés à ce niveau! C'est dire aussi la justesse de notre conclusion: 200 francs c'est assez!

Plus de 143 000 personnes sont de cet avis. Nous attendons du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils prennent au sérieux ces personnes et qu'ils tiennent compte de nos revendications dans leurs décisions de politique médiatique:

- **la redevance radio et télévision doit être baissée: 200 francs c'est assez.**
- **les économies faites par la société Billag et les redevances non transférées appartiennent aux payeurs de la redevance.**
- **la redevance de ménage projetée doit se fonder sur le modèle "opting out": celui qui ne consomme pas, ne doit pas être astreint à payer.**